



CHS-CT 1^{er} février 2022

Madame la Présidente,

Vous nous réunissez ce jour pour un CHS-CT spécial concernant principalement les travaux de la Cité administrative de Rouen, avec également un point sur la crise sanitaire.

Dans un premier temps, nous souhaitons que cette année puisse être une année de fonctionnement normal pour le CHS-CT, en programmant plus de réunions que l'an dernier.

A chaque CHS, nous déplorons un ordre du jour pléthorique, ce qui se comprend quand ne sont organisés que 3 CHS dans l'année..

Pour l'Intersyndicale, l'instance n'est pas morte et il est indispensable d'avoir des comités plus régulièrement :

- pour avoir des ordres du jour réalistes,
- pour permettre d'être plus réactifs lors de la survenue d'événements : COVID, ...

Pour rappel, le dernier CHS s'est tenu le 14 octobre 2021.

Comme vient de le rappeler Amélie de Montchalin, ministre de la fonction publique, dans ce contexte de crise sanitaire COVID, associer les organisations syndicales est indispensable !

Vous organisez début février, une séance spéciale travaux de la Cité administrative, sans les points obligatoires, alors que le dernier CHSCT s'est tenu le 14 octobre 2021. Au vu de la situation de nos administrations et de la situation sanitaire, les points à éclaircir sont nombreux et nous souhaitons les aborder dans le cadre des questions diverses.

Nous rappelons à ce sujet que l'article 3 du règlement intérieur du CHSCT76 dispose que « le président établit annuellement, en lien avec le secrétaire du Comité (...), un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires de l'instance ».

Nous aurons donc dans le cadre des questions diverses différents points que nous souhaitons aborder et qui se souffrent pas encore d'attendre fin mars.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de notre demandes.

Concernant la cité administrative :

Les travaux de la Cité administrative ont débuté voici plus d'un an. Dès le départ,

l'Intersyndicale Cité Administrative avait demandé la création d'un CHS-CT commun réunissant toutes les administrations.

Ce CHS-CT a toujours été refusé par la préfecture

Cependant, nous ré-itérons notre demande, celle-ci d'ailleurs confortée par la mise en place d'un syndic privé de gestion de la Cité administrative : La société AGILE : une gestion unique du bâtiment.

Ce CHS-CT intervient donc au début des travaux de la deuxième tranche, concernant la DGFIP.

Outre l'absence de communication sur ce projet dans un cadre institutionnalisé, nous reviendrons au long de ce CHS-CT sur les anomalies du chantier dont une de taille : les urinoirs enfants mis en place dans la première tranche.

En effet, nous souhaitons savoir quels travaux correctifs sont prévus pour solutionner cette énorme bévue....

Et nous vous demanderons aussi, madame la Présidente, des éléments de réponse sur les anomalies toujours en cours dans les locaux qui viennent d'être livrés et où des services sont installés : des fuites de radiateurs au plafond, des problèmes d'allumage des luminaires (ou plutôt d'extinction intempestive), le débit des WC très insuffisant, , la solution pour l'affichage des numéros d'étage dans les ascenseurs, ...

Enfin, et malgré nos protestations initiales concernant l'installation de moquette dans les locaux, nous souhaitons maintenant connaître les modalités du marché de nettoyage.

Au cours de cette réunion, nous reviendrons aussi sur d'autres points : le PC sécurité, les accès PMR, l'accès au parking sous-terrain, la température insuffisante,...

Concernant la crise sanitaire :

C'est à la demande de l'intersyndicale que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de ce CHSCT. En pleine montée de l'épidémie du Covid, l'administration n'avait donc pas prévu d'aborder ce sujet.

Notre perplexité est donc grande devant la gestion de cette épidémie dans notre ministère. En témoigne les décisions chaotiques de la direction interrégionale des douanes de Normandie et de la direction régionale du HAVRE sur le refus de baisser les taux de contrôles douaniers sur les marchandises, ce qui entérinait de fait l'impossibilité d'augmenter les taux de télétravail comme l'exigeait pourtant le gouvernement. Les agents de douanes ont ainsi pu constater combien leur santé pesait peu devant les sacro-saints indicateurs et objectifs à réaliser en terme de lutte contre la fraude. Mais nous savions déjà que la santé des agents n'avait que peu de valeur dans notre ministère.

Les multiples alertes des syndicats de ce CHSCT sur la dégradation de la médecine de prévention en Seine Maritime et notre demande de recruter un nouveau médecin de prévention devant la surcharge de travail n'avait abouti il y a un peu plus d'un an, qu'à la suppression d'un poste de médecin de prévention, de surcroît en pleine épidémie de COVID : voilà comment le ministère répondait aux attentes de ses agents. Inutile de dire que l'épidémie de Covid a accentué la charge de travail de nos médecins de prévention et que l'urgence à recruter un nouveau médecin doit se manifester par des actions concrètes décidées au cours de ce CHSCT.